

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2022
LISTE DES DELIBERATIONS

Beynost (5/6)		Présent	Absent			Présent	Absent
AUBERNON Joël		X		BRELOT Elodie		X	
MANCINI Sergio		X		LANGELOT Cyril			X
PEREZ Christine		X		TERRIER Caroline		X	
Miribel (7/13)							
AVEDIGUIAN Daniel		X		NADVORNY Lydie			X
BODET Jean Marc			X	NAZARET Tanguy			X
BOUVIER Josiane			X	ROUX Alain		X	
DUBOST Anne Christine		X		SAVIN Corinne		X	
GAITET Jean Pierre		X		TRONCHE Laurent		X	
MELIS Marion			X	JOLIVET Marie Chantal			X
MONNIN Guy		X					
Neyron (3/3)							
GIRARD Jean Yves		X		LARIVE Bruno		X	
FRANCOIS Christine		X					
Saint Maurice de Beynost (1/5)							
GOUBET Pierre			X	HERZIG Yvan		X	
GUILLET Eveline		X		TERRIER Martine			X
CHARTON Claude			X				
Tramoyes (2/2)							
DELOCHE Xavier		X		FILLION Brigitte		X	
Thil (1/2)							
POMMAZ Valérie		X		JULIAN Christian			X

Elus absents	Donne pouvoir à
BOUVIER Josiane	GAITET Jean Pierre
NADVORNY Lydie	AVEDIGUIAN Daniel
BODET Jean-Marc	MONNIN Guy
NAZARET Tanguy	DUBOST Anne-Christine
MELIS Marion	SAVIN Corinne
CHARTON Claude	GUILLET Eveline
JULIAN Christian	POMMAZ Valérie

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean Pierre GAITET	64.5 %	31	20	27

III- INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Marchés dont le montant est inférieur à 214 000 € HT			
SERVICES			
Attributaire	Objet	Montant total HT (en euros)	Numéro du marché
AGYSOFT 560 rue Louis Pasteur 34790 GRABELS Notifié le 17/03/2022	Mise à disposition du progiciel de l'achat public MARCOWEB	6 036,00 € HT	2022.003
LE PARAPHEUR 10 rue Léon Jouhaux 75010 PARIS Notifié le 17/03/2022	Mise à disposition du logiciel de gestion et de traitement des courriers LE PARAPHEUR	8 640,00 €	2022.004

CABINET CHARPENTIER 452 ROUTE DE JAILLEUX 01120 Montluel Notifié le 23/03/2022	Réalisation des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif	51 970,00 €	2022.005
--	--	-------------	----------

IV- AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : Guy MONNIN

a) Arrêt des comptes de gestion 2021

Délibération D-20220412-021

Le conseil communautaire

A l'unanimité

1/ ADOPTE pour l'ensemble des budgets communautaires les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice

b) Vote des comptes administratifs 2021

Délibération D-20220412-022

Le conseil communautaire

A l'unanimité

1/ ADOPTE les comptes administratifs de l'exercice 2021 tels que présentés.

- Budget principal : unanimité abstention de Laurent TRONCHE
- Budget annexe - ZAC des Malettes : unanimité
- Budget annexe – Lotissement les araignées : unanimité
- Budget annexe – Transport urbain : unanimité
- Budget annexe – SPANC : unanimité
- Budget annexe – Eau potable : unanimité
- Budget annexe – Assainissement Régie : unanimité
- Budget annexe – Assainissement DSP : unanimité

c) Affectation du résultat 2021

Délibération D-20220412-023

Le conseil communautaire

A l'unanimité

1/ DECIDE d'affecter le résultat net cumulé de fonctionnement de l'exercice 2021 de la manière suivante :

Budget principal

- 1068 / Excédent de fonctionnement capitalisés = + 938 903.61
- 002 / Résultat de fonctionnement reporté = + 1 310 804.76

Budget transport

- 1068 / Excédent de fonctionnement capitalisés = + 25 674.53
- 002 / Résultat de fonctionnement reporté = + 1 914 971.25

Budget La Tuillère

- 1068 / Excédent de fonctionnement capitalisés = + 155 784.42
- 002 / Résultat de fonctionnement reporté = 0.00

d) Fiscalité / vote des taux d'imposition 2022

Délibération D-20220412-024

Le conseil communautaire

A l'unanimité

1/ FIXE les taux d'imposition 2022 comme suit :

- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 20.32%
- FB (Foncier Bâti) : 0.00%
- FNB (Foncier Non Bâti) : 2.08%
- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : 7.75 %

e) Vote des budgets primitifs 2022

Délibération D-20220412-025

Le conseil communautaire

A l'unanimité (abstention de L. TRONCHON : budget principal et budget annexe Tuillière)

1/ PRECISE que le budget primitif 2022 est adopté après affectation provisoire des résultats de l'année 2021,

2/ CONFIRME que la CCMP a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14, M43 et M49

3/ ADOPTE le budget primitif et les budgets annexes et rattachés ainsi qu'il suit en dépenses et recettes :

Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	24 979 387.82	21 651 684.23
Recettes :	24 979 387.82	21 651 684.23

Budget annexe – Lotissement la Tuillère

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	262 000.00	850 088.00
Recettes :	262 000.00	850 088.00

Budget annexe – Zac des Malettes

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	953 935.59	0,00
Recettes :	953 935.59	0,00

Budget annexe – Lotissement les Araignées

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	488 976,27	488 976,27
Recettes :	488 976,42	488 976,27

Budget annexe – Transport urbain de personne (M43)

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	3 509 971.25	127 629.99
Recettes :	3 509 971.25	127 629.99

Budget annexe – assainissement DSP (M49)

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	2 460 620.69	8 503 159.36
Recettes :	2 460 620.69	8 503 159.36

Budget rattaché à autonomie financière – régie d'assainissement (M49)

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	1 506 706.00	1 335 961.14
Recettes :	1 506 706.00	1 335 961.14

Budget annexe – Eau (M49)

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	1 327 831.67	4 335 920.88
Recettes :	1 327 831.67	4 335 920.88

Budget annexe – SPANC (M49)

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	30 880.00	0.00
Recettes :	30 880.00	0.00

f) Vote des subventions supérieures à 23 000 €

Délibération D-20220412-026

Le conseil communautaire

A l'unanimité (abstention de L. TRONCHE pour les subventions versées au TALL)

1/DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2022 les subventions suivantes :

Article 6574 / Budget général	Subventions 2022
<u>Ain Sud Foot</u> Subvention de fonctionnement	90 000.00 €
<u>Initiative Plaine de l'Ain Côtière</u> Subvention de fonctionnement	23 507.00 €
<u>Théâtre Allegro</u> Subvention de fonctionnement / spectacle scolaire Subvention de fonctionnement / Education Artistique et Culturelle	52 000.00 € 6 122.00 €
Article 657364 / Budget général	Subventions 2022
<u>EPIC Dombes Côtière Tourisme</u> Dotation d'équilibre au titre des missions de service public exercée par l'EPIC	75 000.00 €

2/ DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2022 aux articles 6574 (F/D) et 657364 (F/D)

V- GRAND CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Christine PEREZ

a) Eau potable / évolution du prix de l'eau et des tranches tarifaires

Délibération D-20220412-027

Le conseil communautaire

A l'unanimité

1/ APPROUVE à compter du 1^{er} mai 2022 une modification de la tarification eau potable (part collectivité) :

Part fixe (abonnement) de 20,50 € HT

Part variable de 0 à 150 m³ : 0,47 € HT par m³

Part variable > 150 m³ jusqu'à 10 000 m³ : 0,31 € HT par m³

Part variable > 10 000 m³ : 0,15 € HT par m³

2/ APPROUVE la suppression des tranches tarifaires à échéance 2025 (part collectivité) selon le lissage suivant :

1^{er} janvier 2023 : Part variable > 150 m³ jusqu'à 10 000 m³ : 0,36 € HT par m³

Part variable > 10 000 m³ : 0,28 € HT par m³

1^{er} janvier 2024 Part variable > 150 m³ : 0,41 € HT par m³

1^{er} janvier 2025 Part variable : tarif unique quel que soit le volume consommé

3/ AUTORISE la présidente de la communauté de communes à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) Assainissement / évolution de la tarification (part collectivité du prix de l'assainissement)

Délibération D20220412-028

Le conseil communautaire

A l'unanimité

1/ APPROUVE à compter du 1^{er} mai 2022 une modification de la tarification assainissement (part collectivité) :

Beynost : tarif pour la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées (périmètre « DSP »)

Part fixe : 28,75 € HT/an

Part variable : 0,59€ HT/m³

Miribel : part fixe de 32,21 € HT/an et part variable de 0,80 €/m³ répartis comme suit :

Tarif pour la collecte des eaux usées (périmètre « DSP »)

Part fixe : 0 € HT/an

Part variable : 0,03€ HT/m³

Tarif pour le transfert et le traitement des eaux usées (périmètre « Régie »)

Part fixe : 32,21 € HT/an

Part variable : 0,77€ HT/m³

Neyron : tarif pour la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées (périmètre « Régie »)

Part fixe : 40 € HT /an

Part variable : 1€ HT/ m³

St Maurice de Beynost : tarif pour la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées (périmètre « DSP »)

Part fixe : 28,21 € HT /an

Part variable : 0,58 € HT/ m³

Thil : tarif pour la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées (périmètre « Régie »)

Part fixe : 40 € HT /an

Part variable : 1,77€ HT/ m³

Tramoyes : tarif pour la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées (périmètre « Régie »)

Part fixe : 0 € HT /an

Part variable : 1,09€ HT/ m³

2/ AUTORISE la présidente de la communauté de communes à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

c) Assainissement collectif / homogénéisation du tarif des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Délibération D-20220412-29

Le conseil communautaire

A l'unanimité

1/APPROUVE à compter du 1er juillet 2022 la nouvelle tarification de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui s'appliquera sur l'ensemble des communes membres de la CCMP

	Objet	Proposition en € (non soumis à la TVA)
Habitat	Maison neuve	2500
	Maison existante non raccordée	1500
	Bâtiment collectif	2500 + 1000 /log. à partir du 2nd
Economique	Bâtiment Surface < 250 m ²	2500
	Bâtiment Surface entre 250 m ² et 1000 m ²	3000
	Bâtiment Surface > 1000 m ²	3500
Bâtiments publics	Ecole, salle polyvalente, gymnase...	2€/m ²

m² : surface de plancher

2/ PRECISE que les usagers justifiant d'un raccordement avant le 1er juillet 2022 bénéficieront de l'ancienne tarification votée par la CCMP le 11/02/2020 délibération N°2020-02-N015

3/ AUTORISE la présidente de la communauté de communes à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VI- CULTURE/SPORT/EDUCATION

Rapporteur : Xavier DELOCHE

a) Théâtre ALLEGRO (TALL) / convention d'objectifs et de moyens

Délibération D-20220412-030

Le conseil communautaire

A l'unanimité (abstention de L. TRONCHE)

1/APPROUVE la convention cadre tripartite entre la CCMP, la commune de Miribel et l'association « théâtre allegro » telle que présentée

2/ AUTORISE la Présidente à la signer ainsi que tous les documents qui s'y rapportent

VII-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : Valérie POMMAZ

a) Boucle vélo loisirs grande Dombes / convention de groupement de commande

Délibération D-20220412-031

Le conseil communautaire

A l'unanimité

1/AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité de boucles cyclables loisirs et d'une liaison type voie verte entre La Voie Bleue® et la ViaRhona®, telle que figurant en annexe de la présente délibération,

2/ AUTORISE l'adhésion de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) au groupement,

3/ APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté de Communes de la Dombes, la Communauté de Communes Val de Saône Centre, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et autorise Mme. M. le(la) Président(e) à la signer, ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

4/ AUTORISE la Communauté de Communes de la Dombes, coordonnateur, à déposer tout dossier de demande de subvention pour la réalisation de l'étude,

5/ DESIGNER Mme la Présidente ou son représentant(e) membre du Conseil communautaire de la CCMP pour siéger au sein de la commission ad hoc constituée pour l'analyse des offres,

6/ AUTORISE Mme la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes à émettre, auprès des membres du groupement, les titres de recettes selon la répartition des dépenses prévues dans la convention de groupement de commandes, ainsi que les mandats correspondant au reversement de la part de subvention dévolue à chaque membre du groupement selon la même clé de répartition.

7/ DIT que les crédits correspondants sont inscrits, en dépenses et recettes, au budget prévisionnel 2022 et suivants.

b) Financer mon investissement Commerce et Artisanat – FICOM / subventions

Délibération D-20220412-32

Le conseil communautaire

A l'unanimité

1/ APPROUVE dans le cadre du dispositif FICOM l'attribution des subventions suivantes :

- Entreprise Un air de Provence (Restaurant Un moment de partage) / Saint Maurice de Beynost : 15 000 € dont 5 000 € CCMP et 10 000 € Région AURA

- Entreprise Capital Côtière / Miribel : 15 000 € dont 5 000 € CCMP et 10 000 € Région AURA

2/ AUTORISE la Présidente à signer la convention avec les entreprises bénéficiaires et à verser la subvention conformément au règlement d'aide

Dit que les subventions seront inscrites aux dépenses du budget communautaire 2022

VIII- AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : ~~Pierre GOUBET~~ **C. TERRIER**

a) Aire permanente de grands passages des gens du voyage / règlement

Délibération D-20220412-33

Le conseil communautaire

A l'unanimité

1/APPROUVE le règlement de l'aire mutualisée de grands passages des gens du voyage sises sur Thil/La Boisse.

2/ AUTORISE la Présidente à le signer et à l'appliquer ou le faire appliquer sans réserve à compter du 1er mai 2022.

